

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 27 janvier 2017

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 26 janvier 2017 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **12**

Votants **12**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2017

Date d'affichage du procès-verbal :

L'an DEUX MIL DIX-SEPT, le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : **MM. BERGER Alexandre - BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - GRANDOILLER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - REBELO Thierry - REVOL Gérard - ROUX William - VIGNARD Mireille**

Absents excusés : **MM. BOSSON Julie - PHILIT Claude - STALDER-MEYER Sandrine**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

1. Approbation du compte rendu de la séance du 20 décembre 2016 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 20 décembre 2016.

2. Tarifification 2017 :

Tarifification 2017 appliquée sur la commune.

Location des salles municipales :

	Caution	Période du 15 avril au 14 octobre	Période du 15 octobre au 14 avril
Salle des fêtes	230 €	100 €	150 €
Salle Polyvalente	100 €	50 €	70 €

Concessions cimetière :

Perpétuelle 1 place 200 €

Trentenaire 1 place 150 €

Columbarium :

Perpétuelle 1 case 200 €

Taxe de séjour :

Par nuitée 0.35 € Hôtel, résidences et meublés

0.50 € camping, caravanes, hébergements de plein air 3 et 4 étoiles

Eau potable (tarif HT) :

Raccordement au réseau : 530.00 €

Part fixe : 45 €

Prix du m³ : 0.68 €

Assainissement (tarif HT) :

Raccordement au réseau : 1 500.00 €

Part fixe : 40 €

Prix du m³ jusqu'à 200 : 0.50 €

(Au-delà de 200 m³ : 0 €)

Adopté : deux délibérations seront prises.

3. Transfert de la compétence PLUi :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la loi ALUR rend obligatoire le transfert de la compétence PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi, soit le 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres qui représente 20% de la population.

Selon le souhait de Valence Romans Agglo, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence PLUi à la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLUi à la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Adopté : une délibération sera prise.

4. Convention d'assistance juridique :

Monsieur le Maire présente la convention qui a pour objet de fixer les modalités d'intervention de la SELARL Retex-Avocats au profit de la Commune de Châteaudouble dans le cadre d'une assistance juridique particulière et permanente dans toutes les problématiques juridiques. Elle vise également à permettre à la SELARL Retex-Avocats de représenter en justice la commune dans tous les contentieux à engager ou pour lesquels elle devrait se défendre.

Le Conseil Municipal prend acte de cette convention d'un an et autorise le Maire à la signer.

Adopté : une délibération sera prise.

5. Office National des Forêts : Programme 2017 :

Monsieur le Maire présente le programme d'action proposé par l'ONF qui consiste à un entretien de périmètre des parcelles forestières communales partie nord-est. L'ONF prévoit des travaux de 1.64 km d'entretien des limites pour un coût de 1 700 € HT.

Le conseil municipal décide d'ajourner ce programme.

RAPPEL :

Réunion prévue, le lundi 6 février 2017, à 20h30 à la Mairie relative à l'entretien des sentiers communaux de randonnées avec le Comité des Fêtes.

Une visite sur terrain se fera en Mars sur les sentiers « Fay et Bramafans »

6. Remboursement de frais :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lorsqu'un agent, muni d'un ordre de mission, se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative, il peut prétendre à la prise en charge de ses frais, dans les conditions et limites fixées par les textes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour permettre le remboursement des frais de transports et de mission des agents de la collectivité, titulaire, stagiaire, agent recenseur.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le remboursement de frais aux agents suivant les conditions et limites fixées par les textes.

Adopté : une délibération sera prise

7. Projet 2017 : assistance du CAUE Drôme

➤ **Salle des Fêtes** : Restructuration de cette salle avec isolation. Le Conseil Municipal décide de prendre attache auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme.

➤ **Bibliothèque** : Réflexion sur le devenir de ce bâtiment. Monsieur le Maire propose que les bénévoles de la bibliothèque présentent un bilan au prochain conseil.

➤ **Mairie** : Le Conseil Municipal propose une réfection complète de la toiture (un devis sera réalisé) et un réaménagement de l'intérieur (salle de réunion...)

➤ **Portail au jeu de boules** : Le Conseil Municipal rappelle ce projet ; il est décidé de demander un devis.

➤ **Pont des Pérès** : La Commune avait pris attache auprès des services du Département afin de réaliser une réfection de ce pont ; Relance à effectuer.

➤ **Terrain de foot** : doit être remis à niveau ; il faut trouver de la terre végétale

➤ **Travaux à l'école** : Peinture de la partie ancienne de l'école : un devis sera demandé pour repeindre les classes, le couloir, l'atelier, les toilettes. Bac à sable : le Conseil Municipal manifeste de la réserve sur cette demande qui présente plus d'inconvénients que d'avantages.

8. Urbanisme :

➤ **PC 026 081 06 V0012T01** : demande de transfert de permis en cours de validité. Le Conseil Municipal se prononce défavorablement à ce transfert.

9. Contrat Aidé :

La commune émet le besoin, pour six mois, d'un poste à l'école.

Afin de pourvoir ce poste, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se rapprocher de Pôle Emploi afin que puisse être recruté soit un emploi d'avenir soit un CUI/CAE.

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat prend en charge environ 70% au minimum de la rémunération de ces deux dispositifs.

Le Maire propose à l'assemblée : Le recrutement d'un emploi d'avenir ou d'un CUI/CAE à temps non complet, pour intégrer le service école et acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'agent polyvalent.

Les candidatures seront étudiées par la Commission « Ecole ».

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de six mois.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition du Maire, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté : une délibération sera prise

10. Questions diverses :

➤ **Service mutualisé :** Monsieur le Maire fait part du Syndicat mixte des Inforoutes qui aide les collectivités territoriales à maîtriser les technologies de l'informatique. Il précise que l'adhésion est faite par Valence Romans Agglo et que la commune paie en fonction des interventions. Monsieur le Maire se rapprochera afin de collecter des informations et présentera ce service lors du prochain conseil.

La séance est levée à 23h00.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 21 février 2017 à 20h00 (20h00 à 20h30 présentation du bilan de la bibliothèque)